

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votant par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 21 septembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, Mme Laurence HARDY, M. Thomas LAMAILLE, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Fabienne MANDEVILLE	qui donne pouvoir à	Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBÉ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Thomas LAMAILLE

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.97/09.20

**Objet : Nouvel organigramme général des services municipaux
Ville & CCAS**

Délibération n°: D.97/09.20

**Objet : Nouvel organigramme général des services municipaux
Ville & CCAS**

Madame le Maire indique les élus de la nouvelle majorité municipale souhaitent se donner les moyens de mettre en œuvre les projets définis dans leur programme municipal et, pour ce faire, entendent déployer des agents dans de nouveaux services, notamment pour répondre à leurs objectifs en matière de démocratie participative et de soutien à l'activité commerciale lillebonnoise.

Par ailleurs, suite au recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services, il apparaît nécessaire de modifier l'organigramme des services afin de correspondre au projet d'administration que ce dernier entend mettre en œuvre.

C'est ainsi qu'une réflexion sur la réorganisation des services municipaux a été menée et a abouti à l'établissement du nouvel organigramme soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la compétence générale de l'assemblée délibérante concernant l'organisation des services,

Vu la délibération concordante des instances du personnel D.53/04.2018 du 19 avril 2018,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 3 septembre 2020,

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme fonctionnel aux besoins de la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouvel organigramme des services municipaux de la Ville de Lillebonne, joint à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} octobre 2020,
- de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières permettant de mener à bien l'exécution de l'organigramme annexé.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ÉLUS DE LA MAJORITÉ)
LES 7 ÉLUS DE L'OPPOSITION NE PRENANT PAS PART AU VOTE.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

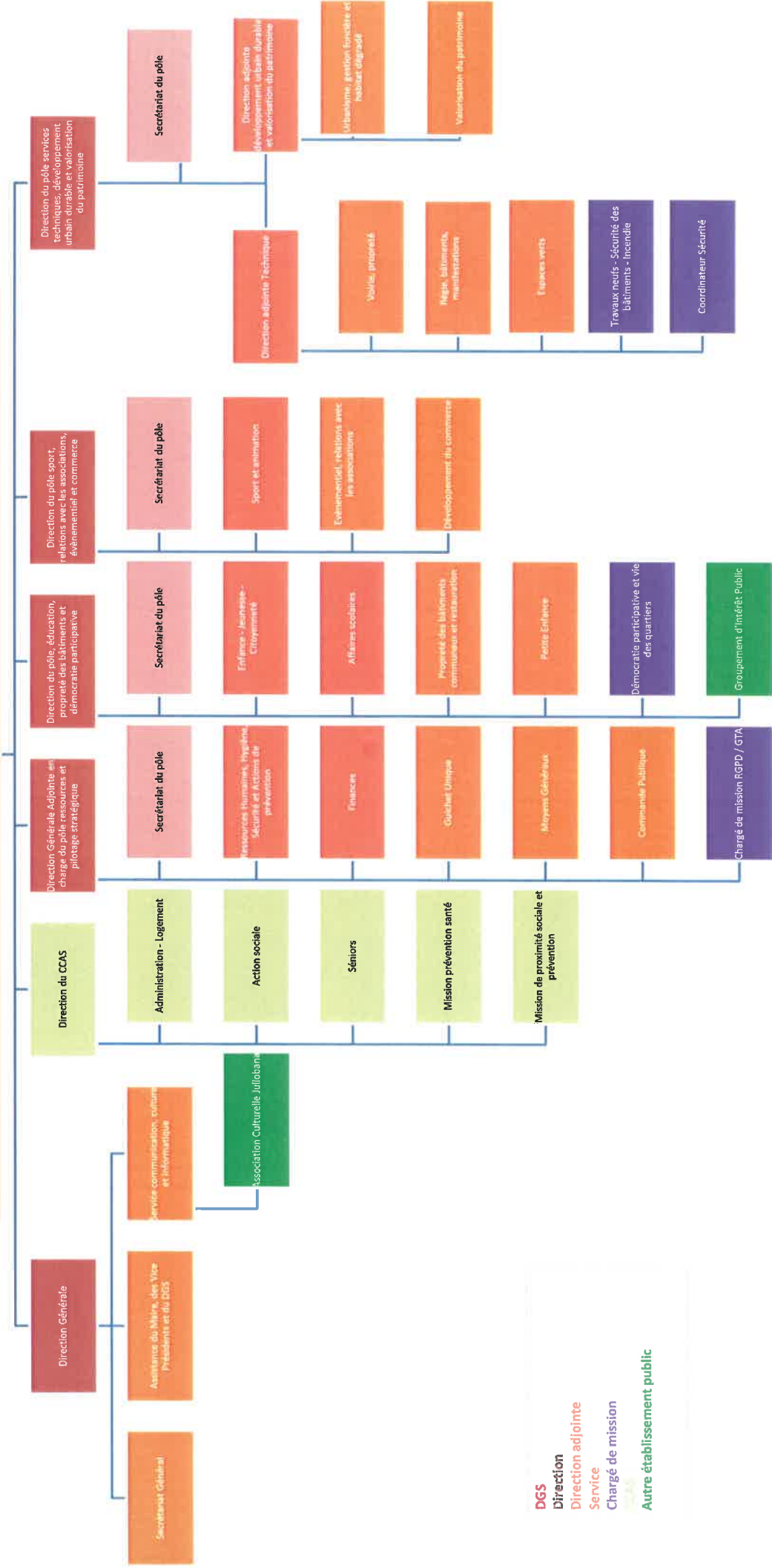
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,



Direction Générale des Services



DGS
Direction
 Direction adjointe
Service
 Chargé de mission
Autre établissement public

